ROSE UP

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

2 rue du Roule
75001 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

.

ROSE UP

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'association ROSE UP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ROSE UP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur la note «3. Principes règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de règlementation comptable résultant de l'application du règlement ANC N°2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 22 juin 2026

Le commissaire aux comptes

EXPONENS Conseil & Expertise

Stéphane CUZIN

Associé

BILAN ACTIF

En euros	Exercice clos le 31 déc. 2025			Exercice clos le 31 déc. 2024
	Brut	Amortissements et provisions.	Net	
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires	278 554	84 814	193 740	194 136
Autres immobilisations incorporelles	151 870	135 271	16 599	40 142
Immobilisations en cours			0	0
Immobilisations corporelles				
Constructions	110 805	72 757	38 048	49 129
Autres immobilisations corporelles	284 816	217 353	67 463	158 885
Immobilisations en cours	19 564		19 564	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations	360 300		360 300	360 300
Prêts				
Autres immobilisations financières	5 144		5 144	5 090
TOTAL (I)	**1 211 053**	**510 195**	**700 858**	**807 682**
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Stocks				
Produits intermédiaires et finis	94 845	94 845		
Créances				
Avances et acomptes versés sur cdes				
Créances et comptes rattachés	105 983		105 983	125 859
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	18 402		18 402	20 771
. Personnel				
. Organismes sociaux			0	0
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			0	0
. Autres	108 223		108 223	75 048
. Charges constatées d'avance	8 689		8 689	37 771
Valeurs mobilières de placement	17 000		17 000	17 000
Disponibilités	2 309 657		2 309 657	2 248 188
TOTAL (III)	**2 662 799**	**94 845**	**2 567 954**	**2 524 637**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	**3 873 852**	**605 040**	**3 268 812**	**3 332 319**

BILAN PASSIF

En euros	Exercice clos le 31 déc. 2025	Exercice clos le 31 déc. 2024
Fonds propres		
Fonds associatif sans droit de reprise		
Fonds associatif avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou complémentaires		
Réserves pour projet de l'entité	1 538 548	1 538 548
Autres réserves		
Report à nouveau	255 861	195 189
Résultats sous contrôle des tiers financeurs		
Résultat de l'exercice	56 478	60 672
Situation nette	*1 850 887*	*1 794 409*
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement	31 907	41 840
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	**1 882 794**	**1 836 249**
Fondés réportés et dédiés		
Fonds reportés		
Fonds dédiés	947 667	1 022 588
TOTAL (II)	**947 667**	**1 022 588**
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Fonds dédiés		
TOTAL (III)		
Dettes		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	248 520	317 782
Dettes fiscales et sociales	164 243	129 118
Autres dettes	18 358	26 582
Produits constatés d'avance	7 230	0
TOTAL (IV)	**438 351**	**473 482**
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL PASSIF	**3 268 812**	**3 332 319**

COMPTE DE RESULTAT (1ERE PARTIE)

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 déc. 2025	Exercice clos le 31 déc. 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	95 910	95 130
Vente de biens et services		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	180 237	273 006
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	169 123	157 340
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liés à la générorsité du public		
Dons manuels	566 741	674 945
Mécénats	1 009 177	1 062 659
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	343 549	139 803
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	72 242	100 034
Utilisations des fonds dédiés	897 617	655 699
Autres produits	25 581	-18 232
TOTAL I	3 360 176	3 140 383
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	1 150 316	1 039 072
Aide financières	20 000	
Impôts, taxes et versements assimilés	45 068	39 859
Salaires et traitements	784 748	711 544
Charges sociales	267 726	240 743
Dotations aux amortissements et dépréciations	232 131	168 547
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Report en fonds dédiés	822 696	902 137
Autres charges	5 026	2 121
TOTALI II	3 327 711	3 104 023
Résultat d'exploitation (I-II)	**32 465**	**36 360**

COMPTE DE RESULTAT (2EME PARTIE)

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Exercice clos le 31 déc. 2025	Exercice clos le 31 déc. 2024
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	31 595	30 242
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	31 595	30 242
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts & charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV		
Résultat financier (III-IV)	**31 595**	**30 242**
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	**64 060**	**66 602**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		21 987
CHARGES EXCEPTIONNELLES		13 987
Résultat exceptionnel (V-VI)	**0**	**8 000**
Impôts sur les bénéfices	**7 582**	**13 930**
Total des produits (I+III+V)	**3 391 771**	**3 192 612**
Total des charges (II+IV+VI+VII)	**3 335 293**	**3 131 940**
Résultat de l'exercice	**56 478**	**60 672**

Contributions volontaires en nature		
Dons en nature	*37 150*	*42 357*
Prestations en nature	*124 294*	*233 515*
Bénévolat	*17 085*	*5 658*
TOTAL VII	*178 529*	*281 530*
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	*37 150*	*42 357*
Prestations en nature	*124 294*	*233 515*
Personnel bénévole	*17 085*	*5 658*
TOTAL VIII	*178 529*	*281 530*

ANNEXE

1. Description de l'objet social, des activités et des moyens mis en œuvre

RoseUp est une association d'intérêt général agréée par le ministère de la Santé. Elle a pour mission, dans une logique d'empowerment, d'informer, accompagner et défendre les droits des femmes touchées par le cancer.
Elle est présidée par Céline Dupré et dirigée par Caroline Mercier. Elle rassemble 3197 adhérentes.
En matière d'information, RoseUp publie Rose Magazine, un féminin haut de gamme, semestriel et gratuit. Tiré à 180 000 exemplaires, il est distribué au sein des principaux services et centres de cancérologie en France ainsi que dans des pharmacies. Le magazine est complété par un site internet d'information - www.rose-up.fr- où sont publiés une centaine d'articles par an.
En matière d'accompagnement, RoseUp gère deux établissements, les Maisons RoseUp, à Bordeaux et Paris, des lieux d'accueil de jour où les femmes en cours et en fin de traitement peuvent s'informer, être écoutées, se rencontrer et suivre des ateliers de soins de support destinés à améliorer leur qualité de vie et leur permettre d'être actrices de leur parcours. 200 ateliers par mois en moyenne y sont organisés dans chacune des maisons.
En juin 2022, l'association a créé une troisième Maison RoseUp à distance, M@Maison RoseUp qui allie la force du numérique à un accompagnement humain. Une chargée d'accueil est de mission est à l'écoute des femmes partout en France par mail ou téléphone. Plus de 5000 personnes avaient créé un compte fin 2024. Trois ateliers ou webinaires y sont organisés chaque jour en moyenne.
Enfin, l'association assure une mission de plaidoyer auprès des pouvoirs publics afin d'améliorer la prise en charge et, au-delà la place de ces femmes dans la société (ex. accès à l'emprunt, restes à charge, etc.).
Ayant son siège social à Paris, elle emploie 25 salariées en CDI. Elle s'appuie sur quelques bénévoles et quatre services civiques ainsi qu'une centaine d'intervenants professionnels pour la plupart rémunérés au sein des Maisons RoseUp.
Elle est financée grâce au mécénat et partenariats avec des entreprises, aux subventions publiques, aux dons des particuliers et cotisations de ses adhérents.

2. Evènements significatifs de l'exercice

2.1. Les événements

2025, une année marquée par la consolidation !

Après une décennie d'innovation et de plaidoyer, 2025 a été pour RoseUp l'année de la maturité et du déploiement concret de ses ambitions. Ancrage territorial renforcé avec l'inauguration de la nouvelle Maison RoseUp de Bordeaux, transformation numérique accélérée avec plus de 6 800 utilisateurs sur RoseApp, et victoires significatives en matière de plaidoyer : c'est sous le signe de la consolidation que l'association a conduit cette année charnière.

Vie de l'association

2025 a été marquée par plusieurs arrivées structurantes qui viennent renforcer l'équipe et consolider l'organisation de l'association.

En **mai 2025**, **Caroline Mercier** a rejoint RoseUp en tant que **Directrice générale**. Une prise de fonction qui s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée par les fondatrices, avec l'ambition de capitaliser sur les acquis de l'association pour développer son influence et pérenniser ses ressources au service des femmes touchées par un cancer.

En **novembre 2025**, RoseUp a internalisé le poste de **Responsable administrative et financière**, un renforcement stratégique qui vient consolider la structuration et la gouvernance financière de l'association dans une phase de croissance.

Le pôle fundraising s'est également renforcé avec deux recrutements ciblés : une **chargée de mission collecte grand public** au siège, pour structurer et intensifier les actions auprès des donateurs particuliers, et une **chargée de collecte à Bordeaux**, dédiée au développement des partenariats locaux en Nouvelle-Aquitaine.

Mission d'information

Nous avons publié et distribué nos deux numéros de **Rose Magazine** (n°28 et n°29) de 148 pages, imprimés à 180 000 exemplaires et distribués dans plus de 2 000 services et centres de cancérologie partout en France. Rose Magazine compte aujourd'hui **1,1 million de lecteurs** — soit 1 exemplaire lu en moyenne par 6 personnes.

Trois axes ont rythmé notre mission d'information en 2025 :

- La **saison 2 du podcast « Osons la Vie »**, consacrée à l'acceptation — après la saison 1 dédiée au choc de l'annonce
- La dernière saison de « **La Minute du Dr RoseUp** », portant le glossaire pédagogique à plus de 40 entrées
- Le lancement de la rubrique inédite **« Il n'y a pas de questions bêtes »**, diffusée en vidéo sur nos réseaux et dans Rose Magazine

Le site **rose-up.fr** a accueilli **1 646 771 visiteurs uniques** en 2025, et notre newsletter bi-annuelle compte **41 298 abonnés** (+3,6 % vs 2024).

Mission d'accompagnement

L'année 2025 aura été celle du record d'affluence dans nos Maisons et de la consolidation de notre plateforme digitale.

Paris
2025 a marqué une année record en termes de passages à la Maison RoseUp Paris. La Maison a notamment lancé un programme novateur dédié à **la peur de la récidive**, développé et validé par le CHU de Québec-Université Laval, structuré en quatre ateliers de 2h30 en petit groupe animés par une psychologue.

3 802	576	11 069	10 400
ateliers	femmes accompagnées	passages en présentiel	appels téléphoniques traités

Bordeaux
Inaugurée en **février 2025**, la nouvelle Maison RoseUp Bordeaux a pleinement trouvé sa place dans ses locaux repensés, permettant désormais la simultanéité des ateliers de soins de support tout en préservant l'atmosphère chaleureuse qui fait l'identité des Maisons RoseUp. La programmation s'est enrichie grâce aux réunions de co-construction avec les adhérentes : journées thématiques sur l'intimité, les troubles du sommeil, les troubles cognitifs, et interventions de France Travail autour de l'emploi.

2 071	355	6 590	7 200
ateliers	femmes accompagnées	passages en présentiel	appels téléphoniques traités

En ligne — M@ Maison RoseUp
En 3 ans et demi d'existence, M@ Maison RoseUp confirme sa place d'acteur clé pour les femmes en région touchées par le cancer. En 2025, l'**art-thérapie** s'est hissée au 2e rang des ateliers les plus suivis (48 ateliers, 321 participations), révélant un besoin fort d'espaces d'expression non médicalisés.

581	803	9 233	4 760
femmes accompagnées en ligne	ateliers et webinaires organisés	participations aux ateliers (+5 % vs 2024)	appels traités (+6,42 % vs 2024)

En ligne — RoseApp
Un an après son lancement, RoseApp a franchi un cap majeur avec **plus de 6 800 utilisateurs actifs** fin 2025, contre 2 400 fin 2024. L'application, co-construite avec des personnes atteintes de cancer et leurs proches, facilite la communication, fluidifie l'entraide et soulage le premier cercle familial.
Depuis le lancement de l'offre proches en mai 2024, ce sont désormais **2 768 espaces dédiés aux proches** qui ont été créés sur M@ Maison RoseUp, témoignant d'un besoin croissant d'accompagnement spécifique pour les aidants.

Mission de défense des droits

En 2025, RoseUp a intensifié son action de plaidoyer pour transformer les constats du terrain en avancées concrètes. Notre engagement repose sur une conviction forte : le cancer ne doit plus être une source d'inégalités sociales, professionnelles ou territoriales.

Quatre axes ont guidé notre mobilisation :

- **Une alerte nationale sur les inégalités sociales et économiques** — publication d'un communiqué en amont de la Journée internationale d'action pour la santé des femmes, alertant sur la précarisation et les difficultés de retour à l'emploi.
- **La lutte contre le reste-à-charge** — intervention auprès du ministère de la Santé pour une meilleure prise en charge des traitements du lymphœdème, des troubles intimes et des tests génétiques.
- **Les mamans solos face au cancer** — lancement d'une grande consultation nationale « Mamans solo et cancer » et portage de demandes spécifiques pour une meilleure prise en compte de la monoparentalité dans les dispositifs d'aide.
- **Au Sénat pour influer sur le PLFSS** — le 12 novembre 2025, RoseUp a été reçue par des sénatrices pour présenter ses propositions concrètes dans le cadre du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Visibilité et engagement

En 2025, RoseUp a consolidé sa stratégie de communication avec des campagnes à forte couverture nationale. La campagne *« Face aux cancers, osons la vie ! »* a bénéficié d'un dispositif d'affichage JCDecaux à grande échelle dans l'espace public, complété par une campagne Médiatransports dans les transports

franciliens. Notre spot institutionnel *« À putain de maladie, putain d'association »* a été diffusé sur les groupes France Télévision, M6, TF1 et Canal+.
RoseUp a également bénéficié du soutien de Reworld Media pour la campagne *« Je reste femme »* dans des titres à forte audience (Biba, Closer, Pleine Vie), d'une présence active sur les congrès médicaux (Salon Infirmier, Trajectoires Cancer, Pari(s) Santé Femmes), et de l'engagement de la comédienne Lola Dubini lors de l'émission *Murder Party*.

Nos réseaux en chiffres :

- **Facebook** : 44 012 abonnés (+8,3 % vs 2024)
- **Instagram** : 23 199 abonnés (+20 % vs 2024)
- **LinkedIn** : 9 216 abonnés (+21,6 % vs 2024)
- **YouTube** : 6 322 abonnés (+15,3 % vs 2024)

2.2. Les comptes 2025

Les comptes de l'exercice 2025 font apparaître un excédent de 56.478 euros contre un excédent de 60.672 euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2025, les fonds propres de l'association s'élèvent à 1.882.794 euros après impact du résultat 2025.

3. Principes, règles et méthodes comptables

3.1. Référentiel

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général, des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03 ainsi que du règlement ANC n°2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC 2020-08.

Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, l'association présente ses états financiers conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans le Règlement.
La première application du Règlement correspond au changement de règlementation, donc au changement de méthode comptable, y compris lorsque les conséquences de ce changement n'ont incidence que sur la présentation des états financiers.

Les dispositions du Règlement s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

3.2. Changement de méthode

Changement de méthode lié à l'application de la nouvelle réglementation comptable

À compter du 1er janvier 2025, l'application pour la première fois du règlement ANC 2022-06 modifiant le règlement ANC 2014-03 entraîne des changements de comptabilisation et de présentation. Les principaux changements opérés sont les suivants :

Changement de comptabilisation

Les principaux impacts à compter de l'exercice 2025 sont les suivants :

- En termes de résultats exceptionnels :
  - Les opérations de cession /sortie d'immobilisations figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation (ou dans le résultat financier s'il s'agit d'immobilisations financières
  - Les quotes-parts de subventions d'investissement virés au compte de résultats figurent en 2025 dans le résultat d'exploitation ;
  - Le périmètre du résultat exceptionnel est réduit aux événements majeurs et significatifs (les autres événements étant désormais traduits dans le résultat d'exploitation)
- Suppression des transferts de charges dans le résultat d'exploitation et le résultat financier :
  - Les refacturations diverses figurent désormais dans les rubriques de produits par nature
  - Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congé de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Changement de présentation :

Les principaux impacts à compte de l'exercice 2025 sont les suivants :

- Présentation du compte de résultat :
  - Le résultat exceptionnel est synthétisé sur deux lignes « charges et produits

exceptionnels » dans le compte de résultat ;
    - Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise par amortissement dépréciations et provisions »
- Présentation du bilan :
    - Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations) ;
    - Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances ;
    - Les avances et acomptes sont regroupées dans les immobilisations en cours (corporelles ou corporelles),

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnés dans l'annexe que les que les informations à caractère significatif.

3.3. Méthodes d'évaluation

3.3.1. Les immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles sont amorties sur leur durée estimée d'utilisation sur le mode linéaire. Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Frais d'études et logiciels acquis : 1 à 3 ans
- Agencements : 5 à 12 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier de bureau : 5 ans

3.3.2. Les valeurs mobilières de placement et autres instruments financiers

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'achat hors frais d'acquisition.
A la clôture de l'exercice, elles sont évaluées à leur valeur probable de négociation.

La comparaison, effectuée, entre la valeur d'entrée dans le patrimoine et la valeur inventaire peut faire apparaître des plus-values ou des moins-values. Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice sous forme d'une dépréciation.

3.3.3. Les créances

Les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque de non recouvrabilité.

3.3.4. Les provisions risques et charges

Ce poste comprend notamment, les provisions destinées à couvrir les risques de reversement des ressources non consommées à la clôture de l'exercice.

3.3.5. Fonds dédiés

Le règlement ANC 2018-06 de l'autorité des normes comptables précise une adaptation des méthodes comptables afin de prendre en compte les spécificités des associations. Cela consiste, en clôture d'exercice à enregistrer au passif du Bilan en « fonds dédiés » la partie des ressources, affectée par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à l'égard des tiers.

Ne sont visés par le mécanisme que les seuls dons affectés par le financeur à un projet particulier et défini.

3.3.6. Impôts

L'Association est assujettie aux impôts commerciaux (TVA et impôts sur les sociétés…) pour une partie de ses activités notamment la partie sponsoring.

3.3.7. Honoraires du Commissaire aux Comptes

La lettre de mission du commissaire aux comptes de l'association indique leurs honoraires pour un montant de 7.300 euros TTC au titre l'année 2025.

Honoraires des commissaires aux comptes	
	Commissaires aux comptes
Honoraires afférents à la certification des comptes	7.300
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes	
Total	7.300

3.3.8. Compte Emploi des Ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) a été établi conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes comptables (ANC) modifié par le règlement 2020-08.

- Le tableau se concentre sur les données du seul exercice clos,
- Il permet de présenter le compte d'emploi de toutes les ressources de l'organisme et celui des ressources qui proviennent de la générosité du public,
- Il permet de suivre, d'un exercice à l'autre, le report des sommes collectées auprès du public, disponibles pour une utilisation ultérieure,
- Les charges sont réparties entre missions sociales, les frais d'appel à la générosité du public et les frais de fonctionnement.

La définition des missions sociales, outre la question de leur conformité aux statuts, relève du Bureau de l'Association. Il en est de même de la définition des grands principes de répartition des charges mixtes et des options qui se présentent quant à la répartition des charges de missions sociales et des frais de fonctionnement entre ceux financés par la générosité du public et ceux financés par les autres produits. Les affectations sont arrêtées par le Bureau de l'Association.

3.3.9. Compte de résultat par Origine et Destination

Mis en place par le nouveau règlement, un nouveau tableau permet de présenter les ressources de l'association par origine et les emplois par destination, selon une approche analytique. Il fait partie intégrante de l'annexe et répond aux mêmes règles d'élaboration que le compte emploi des ressources (CER)
Le CROD se trouve en page 16 de la présente annexe.

3.3.10. La filiale Rose Magazine Editions

L'Association Rose UP a une filiale la SASU Rose Magazine Editions. La filiale a pour objet l'édition et l'impression du magazine Rose Magazine (2 éditions par an), l'Association s'occupe de le distribuer. Le magazine est donc revendu tous les ans à l'Association.
Le résultat 2025 de la filiale après impôt est de 17 490 euros.

4. Notes explicatives sur le bilan

4.1. Immobilisations brutes

En euros	2024	↗	↘	2025
Incorporelles	430 425			430 425
Corporelles	384 775	10 843		395 620
En cours		19 564		19 564
Financières	365 390	54		365 444
Total	**1 180 590**	**30 461**		**1 211 053**

4.1.1. Immobilisations incorporelles

Ce poste contient essentiellement au développement de l'application M@ Maison Rose Up

4.1.2. Immobilisations corporelles

Les nouvelles immobilisations corporelles correspondent à l'achat de matériel informatique.

4.1.3. Immobilisations financières

Ce poste comprend essentiellement les titres de participation de la SASU Rose Magazine Editions.

4.2. Amortissements et provisions d'actif

En euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Amort. Ouverture	Dotation exercice	Reprises / Sorties	Amort. Clôture
Incorporelles	1 à 3 ans	Linéaire	196 146	103 578		299 723
Corporelles	3 à 10 ans	Linéaire	176 761	33 709		210 472
Financières						
Total			**372 907**	**137 287**		**510 194**

4.3. Détail des immobilisations et amortissements

En euros	Brut	Amort	Net
Logiciels	80 347	80 347	0
Marque	4 929	4 466	462
Autres immo. Incor.	345 148	214 909	130 239
Installations	270 095	94 202	175 892
Matériel info.	113 716	104 460	9 255
Mobilier de bureau	11 809	11 809	0
Financières	365 444		365 444
Immo. en cours			
Total	**1 211 053**	**510 194**	**700 858**

4.4. Etat des Stocks

En euros	2024	↗	↘	2023
Produits Finis	72 242	22 603		94 845
Total	**72 242**	**22 603**		**94 845**

Le stock se compose essentiellement de magazines dépréciés à 100%.

4.5. Etat des créances

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	5 144		5 144
Actif circulant et charges constatées d'avance	241 297	241 297	
Total	**246 411**	**241 297**	**4 144**

Les créances du poste « actif circulant et charges constatées d'avance » sont composées de divers montants dont le plus important s'élève à 73 700 euros correspondant à des subventions à recevoir.

4.6. Trésorerie

En euros	31 déc 25	31 déc 24	Variation
Disponibilités	2 309 657	2 248 188	61 469
Total	**2 309 657**	**2 248 188**	**61 469**

La trésorerie s'élève à 2.309.657 euros au 31 décembre 2025.

4.7. Produits à recevoir

En euros	2025
Clients et comptes rattachés	105 983
Total	**105 983**

Le poste « clients et comptes rattachés » se composent essentiellement de factures à établir pour les refacturations avec la filiale Rose Magazine Editions.

4.8. Fonds Propres

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
En euros					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Réserves de trésorerie BFR	488 548				488 548
Réserves de trésorerie Déploiement MR	900 000				900 000
Réserves pour le projet ROSE APP	150 000				150 000
Report à nouveau	195 190	60 672			255 862
Excédent 2024	60 672	(60 672)			0
Excédent 2025	0		56 478		56 478
Situation nette (a)	**1 794 410**	**0**	**56 478**	**0**	**1 850 888**
Fonds propres consomptibles	0				0
Subventions d'investissement	41 839			(9 933)	31 906
Provisions réglementées	0				0
Total	**1 836 249**	**0**	**56 478**	**(9 933)**	**1 882 794**

4.8.1 Subventions d'investissement

En euros	Montant	Année de versement
Projet Maison Rose Bordeaux	68 045	2015-2016 et 2017
Montant consommé	*68 045*	
Mairie de Paris	98 605	2019-2020-2021
Montant consommé	*66 699*	
Solde au 31 déc. 2025	**31 907**	

4.9. Etat des dettes

En euros	Brut	A un an	A plus d'un an
Fournisseurs	248 520	248 520	
Dettes fiscales et sociales	164 243	164 243	
Autres dettes	18 358	18 358	
Total	**431 121**	**431 121**	

Le poste Fournisseurs concernent essentiellement les factures non parvenues notamment les factures de refacturation du Magazines et article Web.

4.10. Fonds dédiés

Le tableau de variations des fonds dédiés se trouve au page 17 de la présente annexe.

5. Notes explicatives sur le Compte de résultat

5.1. Subventions

En euros	2025
ARS (Paris)	19 000
Ville de Paris	15 000
Région (Ile de France)	7 500
Région (Nouvelle Aquitaine)	38 500
ARS (Nouvelle Aquitaine)	9 990
CNAM Gironde	8 000
Ville de Bordeaux	3 000
FNDS	53 700
Autres subventions	14 433
TOTAL	**169 123**

5.2. Charges de personnel

En euros	2025	2024
Rémunération du personnel	784 748	711 544
Charges sociales (y compris taxes sur les salaires)	312 794	284 441
Total	**1 097 542**	**992 146**

Les charges de personnel (rémunérations avec charges sociales patronales et taxes sur les salaires) s'élèvent à 1.097 k€ en 2025 en augmentation de 105 k€ par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par l'embauche de nouvelles chargées de mission dans les maisons.

5.3. Dons et mécénat

L'Association a reçu au cours de l'année 2025

- 566 741 € de dons manuels,
- 1 009 177 € de mécénats d'entreprises,
- 343 549 € de contributions financières

6. Autres informations

6.1. Effectif moyen

	2025	2024
Cadres	8.31	7.14
Employés	10.22	11.18
Stagiaire et service civique	2.18	2.26
Total	**20.71**	**20.58**

6.2. Rémunération des trois principaux dirigeants (Loi n°2006-586 du 23 mai 2006)

Les trois personnes entrant dans le champ d'application de la Loi sont :

La Présidente,
La Trésorière,
La Directrice de l'association.

Seule la Directrice de l'association bénéficie d'une rémunération. Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Aucun membre dirigeant de l'association ne bénéficie d'avantages en nature.

6.3 Engagements et sûretés réelles consentis et reçus

Les engagements financiers s'entendent de ceux qui ne figurent pas au bilan, tels que par exemple les cautions, avals, hypothèques…

6.3.1. Engagements donnés

Les engagements en matière de pensions et retraites des salariés ne présentent pas un caractère significatif.

6.3.2. Engagements reçus

Néant

7. Crédit baux

Néant

8. Evènements post clôture

Néant

9. Contributions volontaires en nature

	Heures	Montant
Maison RoseUp Bordeaux	1 029	12 348
Maison RoseUp Paris	373	4 737
Total Heures de bénévolat	1 402	17 085

Le bénévolat est valorisé au smic chargé soit 12.7 euros de l'heure

Entreprise	Montant
OPENTEAM	1 500
SIRDATA	4 000
DPD	30 744
GROUPE PROFESSION SANTE	45 920
PARIS PREMIERE	2 110
SEDI TV	870
SPRINT IMPRIMEUR	750
JC DECAUX	38 400
Total Prestations en nature	124 294

Entreprise	Montant
ALL TIGERS	1 365
CRISTOFLE	661
ED INNOV	4 550
MAISON DU MONDE	983
MENEAU	198
ESTEE LAUDER	28 532
SARL KATREL	861
Total Biens en nature	37 150

10. Tableau des filiales et participations

En euros	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeurs nette des titres détenus	Prêts et avances consentis par la société	Caurtions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société dans l'exercice
A-Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
- Filiales (plus de 50% du capital détenu)										
ROSE MAGAZINE EDITIONS	360 300	170 350	100,00%	360 300	360 300	0	0	782 983	17 490	0
-Participations (10 à 50% du capital détenu)										
B-Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

11. Tableau des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de :	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Projet Maison Rose Bordeaux	-					-	
Projet Maison Rose Paris	-					-	
Totaux	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**
Contributions financières d'autres organismes	-					-	
Projet Maison Rose Bordeaux	65 735	142 163	65 735			142 163	
Projet Maison Rose Paris	34 369	112 075	34 369			112 075	
Projet Ma Maison Rose UP	45 000	20 000	45 000			20 000	
Projets Mission informations	23 000	8 453	23 000			8 453	
Totaux	***168 104***	***282 691***	***168 104***	**-**	**-**	***282 691***	
Ressources liées à la générosité du public	-					-	
Projet Maison Rose Bordeaux	177 085	102 369	177 085			102 369	
Projet Maison Rose Paris	77 858	17 735	77 858			17 735	
Projet Ma Maison Rose UP	251 834	162 216	195 665			218 385	
Projets Mission informations	347 704	257 684	278 905			326 483	
Totaux	***854 481***	***540 004***	***729 513***	**-**	**-**	***664 972***	
	-					-	
	0					-	
TOTAL	**1 022 587**	**822 695**	**897 617**	**0**	**0**	**947 669**	**0**

12. Compte de résultat par Origine et Destination (CROD)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Rose Up avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois, exercice au 31/12/2025

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024		CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	1 671 828	1 671 828	1 832 734	1 832 734	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	95 910	95 910	95 130	95 130	1.1 Bénévolat	17 085	17 085	5 658	5 658
1.2 Dons, legs et mécénat collectés	1 575 918	1 575 918	1 737 604	1 737 604	1.2 Prestations en nature	124 294	124 294	233 515	233 515
1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0		0		1.3 Dons en nature	37 150	37 150	42 357	42 357
2- PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	580 961		446 806		2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie									
2.2 Parrainage des entreprises	85 000		174 977						
2.3 Contributions financières sans contrepartie	343 549		139 802						
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	152 412		132 027						
3- SUBVENTION & AUTRES CONCOURS PUBLICS	169 123		157 340		3- CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
4- REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	72 242		100 034						
5- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	897 617	877 617	655 699	568 101					
TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 391 770	2 549 445	3 192 613	2 400 835	TOTAL DES PRODUITS	178 529	178 529	281 530	281 530
1- MISSIONS SOCIALES	1 847 674	1 340 782	1 601 266	1 121 749	1- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
1.1. Réalisées en France	1 847 674	1 340 782	1 601 266	1 121 749	1.1. Réalisées en France	136 863	136 863	211 680	211 680
- Missions d'accompagnement	1 197 230	868 781	1 195 491	837 488					
- Missions d'information	601 769	436 679	363 646	254 749					
- Plaidoyer	48 676	35 322	42 129	29 513					
1.2. Réalisées à l'étranger	0	0	0	0	1.2. Réalisées à l'étranger				
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	342 449	342 449	382 344	382 344	2- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	25 366	25 366	50 544	50 544
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	220 046	159 679	146 035	102 303	3- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	16 300	16 300	19 305	19 305
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPREC.	94 845	68 825	86 229	60 407					
5- IMPOTS SUR LES BENEFICES	7 582	0	13 930	0					
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	822 696	637 710	902 137	734 031					
TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 335 293	2 549 445	3 131 942	2 400 835	TOTAL DES CHARGES	178 529	178 529	281 530	281 530
EXCEDENT OU DEFICIT	56 477	0	60 672	0					

13. Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Compte d'emploi annuel des ressources de l'association Rose Up avec affectation des ressources collectées auprès du public, exercice au 31/12/2025

EMPLOIS	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
			REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DÉBUT D'EXERCICE	0	0
I- MISSIONS SOCIALES	**1 340 782**	**1 121 749**	**I- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC**	**1 671 828**	**1 832 734**
1.1. Réalisées en France	**1 340 782**	**1 121 749**	**1.1 Cotisations sans contrepartie**	**95 910**	**95 130**
- Actions réalisées directement	1 340 782	1 121 749			
- Missions d'accompagnement	*868 781*	*837 488*	**1.2 Dons et legs collectés**	**1 575 918**	**1 737 604**
- Missions d'information	*436 679*	*254 749*	- Dons manuels non affectées		
- Plaidoyer	*35 322*	*29 513*	Autres Prod de la Géné du Pub		
			- Dons manuels affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Autres Prod de la Géné du Pub		
1.2. Réalisées à l'étranger	**0**	**0**	**1.3 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public**	0	0
- Actions réalisées directement					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger					
II- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	**342 449**	**382 344**			
III- FRAIS DE FONCTIONNEMENT	**159 679**	**102 303**			
TOTAL DES EMPLOIS	**1 842 910**	**1 606 397**	**TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT**	**1 671 828**	**1 832 734**
IV- DOTATIONS AUX PROVISIONS	**68 825**	**60 407**	**II- REPRISES DES PROVISIONS**	**0**	**0**
V- REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	**637 710**	**734 031**	**III- UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC**	**877 617**	**568 101**
TOTAL GENERAL	**2 549 445**	**2 400 835**	**TOTAL GENERAL**	**2 549 445**	**2 400 835**
			RESOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			Plus ou moins résultat générosité		
			Moins Investissements Plus désinvestissements nets financés par la générosité du public		
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Missions sociales	136 863	211 680	Bénévolat	136 863	211 680
Frais de recherche de fonds	25 366	50 544	Prestations en nature	25 366	50 544
Frais de fonctionnement et autres charges	16 300	19 305	Dons en nature et Abandons de frais	16 300	19 305
Total	**178 529**	**281 530**	**Total**	**178 529**	**281 530**

Notes annexes au Compte d'Emploi annuel des Ressources :

Les conventions comptables appliquées sont les mêmes que pour le bilan et le compte de résultat. Les règles évoquées ci-après correspondent aux spécificités du Compte Emploi Ressource. Le Compte d'Emploi des Ressources recense l'ensemble des ressources et des emplois de l'association. Il est établi à partir des données comptables.

- **Modalités d'affectation par emploi des ressources utilisées collectées auprès du public**

Les ressources collectées auprès du public sont affectés aux différentes missions au prorata des dépenses.

- **Modalité de passage des comptes annuels au compte emploi ressource :**

La plupart des coûts sont ventilés directement par type d'emplois. Cependant, les frais de structure (charges, équipements, consommables) sont ventilés selon la clé de répartition des effectifs et leur affectation à différentes charges par nature.

a) Affectation des charges de personnel

Les charges de personnel sont affectées sur les emplois, les tâches étant indentifiables.

b) Evaluation du bénévolat

La valorisation des jours de bénévolat a été calculée sur la base du smic horaire chargé soit 12.7 euros de l'heure.

c) Affectation des contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont affectées selon la même répartition que les emplois.